LE MONDE DE LA CITA

Bulletin officiel des Parties

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Numéro 5 - Juillet 2000

Billet de la Rédaction

Ce numéro sera axé sur la 11° session de la Conférence des Parties (CdP11). A part quelques brefs comptes-rendus sur les résultats de la session, vous apprendrez comment la présidente du Comité I a ressenti la vie intense qui a été la sienne durant la session, vous constaterez le sens de l'humour unique du président du Comité II et vous saurez

pourquoi cette CdP a été une expérience surprenante pour un nouveau membre du Secrétariat.

Le tableau indiquant les décisions prises à la CdP11 sur les propositions d'amendements facilitera vos recherches sur les résultats finals concernant les propositions relatives aux espèces.

A nouveau, nous encourageons les Parties à nous envoyer davantage d'articles pour le bulletin car ce bulletin est le leur.

Personnel du Secrétariat

Départs

Le contrat avec le Secrétariat de M. Jonas Nagahuedi, chargé de programme, s'est

achevé le 9 juin 2000. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour son avenir au Canada, à lui et à sa famille.

Mlle Stéphanie Malnuit, secrétaire de l'Unité du renforcement des capacités, a quitté le Secrétariat le 16 juin 2000.

Arrivées

Mme Marceil Yeater a rejoint le Secrétariat le 10 février 2000 en tant que nouveau chef de l'Unité d'Assistance à la lutte contre la fraude.

M. Laurent Gauthier, le nouveau chargé de la documentation, a pris ses fonctions au Secrétariat le 5 juin 2000.

Le Secrétariat

Les 40 heures les plus intenses de ma vie

Au cours de la CdP, le Comité I a tenu 14 séances qui se sont déroulées sur un total de 39 heures et 51 minutes! Durant ces séances, 20 documents sur des questions importantes pour la CITES ont été examinés, notamment des projets de résolutions sur la nomenclature normalisée,

> la procédure de révision des critères d'amendement des Annexes I et II, la conservation et le commerce du tigre, les rhinocéros, les tortues de mer, les hippocampes, le suivi de l'abattage illicite des éléphants et du commerce illicite de l'ivoire, et l'assistance aux autorités scientifiques dans l'établissement de la procédure permettant de déterminer quand spécimens sont prélevés dans la nature sans que cela nuise à leur espèce.

> De plus, 28 Parties ont présenté 62 propositions d'amendements aux annexes,

Continue en page 2

Au sommaire

Billet de la Rédaction 1
Les 40 heures les plus intenses de ma vie
Au Comité II, les Parties opinent du
chef en trois langues!
Point de vue d'une nouvelle venue 4
Réunion CITES de la région Amérique
centrale, Am. du Sud et Caraïbes
Rapport resumé de la réunion des petits états
insulaires en développement (PEID) des Caraïbes 6
Troisième cours de maîtrise en gestion,
conservation et contrôle des espèces dans
le commerce international
L'Alliance pour la conservation des plantes –
le groupe de travail sur les plantes plantes
médicinales
Nouveaux membres des Comités
Réunions11

Au Comité II, les Parties opinent du chef ... en trois langues!

Ce Comité a tenu 12 séances pour discuter des 32 questions de l'ordre du jour figurant sur son programme de travail. Son président, le Danois Viet Koester, a d'emblée fait preuve d'une fermeté tempérée d'équité et d'un sens de l'humour que les délégués ont beaucoup apprécié.

Sa plus grande contribution a peut-être été d'encourager le Comité à rechercher le consensus chaque fois que c'était possible – et il a d'ailleurs souvent réussi. Sur les 36 documents soumis aux délégués, 26 ont été adoptés, notés ou

Continue en page 2

Les 40 heures les plus intenses de ma vie

Suite de la page 1

dont 21 sur la flore et 41 sur la faune. Sur ces 62 propositions, 29 ont été retirées ou rejetées. Les 33 restantes ont été acceptées, dont certaines après modification.

Concernant la faune, les quotas pour le crocodile du Nil en Tanzanie ont été approuvés et le quota zéro pour la vigogne en Bolivie a été supprimé. Des quotas zéro ont été approuvés pour les pangolins et les tortues sillonnées prélevées dans la nature Le dugong, la perruche de la chaîne, la perruche d'Ouvéa, et le cœlacanthe, ont été inscrits à l'Annexe I. Le garrulaxe hoamy, les tortues du genre *Cuora*, les grenouilles du genre *Mantella* et toutes les sous-espèces de l'urial ont été inscrits à l'Annexe II. Le nandou de Darwin a été transféré de l'Annexe I à l'Annexe II, de même que la population d'éléphants d'Afrique du Sud avec un quota zéro pour l'ivoire brut.

Les propositions qui devaient faire l'objet du débat le plus intense – celles sur l'éléphant d'Afrique – ont abouti à un consensus conditionnel entre pays africains. Cet accord a suscité beaucoup d'émotion au Comité I.

Concernant la flore, les propositions demandant l'inscription à l'Annexe II de l'adonis, de la population sauvage de Russie du ginseng, et de la cistanche du désert ont été approuvées. La population d'Argentine du pin du Chili a été inscrite à l'Annexe I et diverses décisions sur le gaïac, les griffes du diables et les bâtons de pluie ont été approuvées.

Il est important de noter que près de 300 espèces de plantes ont été retirées des annexes. Cette décision résulte de la révision des annexes faite systématiquement par le Comité CITES pour les plantes. Cet élagage de presque 300 espèces peut être considéré comme un succès de la CITES, ces espèces ayant été retirées soit parce qu'elles ne sont pas menacées par le commerce international, soit parce que leurs populations dans la nature peuvent à présent supporter le commerce. Dans certains cas, seuls les spécimens reproduits artificiellement peuvent être commercialisés.

En tant que présidente, ma propre perception de l'ensemble des résultats obtenus au Comité I est très positive. J'estime que ces 39 heures et 51 minutes ont été les plus intenses de ma vie et je remercie tous les délégués et les ONG pour le dialogue constructif qu'ils ont constamment mené en se fondant sur une argumentation scientifique solide. De plus, le Secrétariat CITES — et en particulier son Secrétaire général, M. Willem Wijnstekers — ont apporté une contribution significative par leur connaissance de la CITES. Leur assistance m'a grandement facilité la tâche. Je remercie vivement toutes les personnes qui ont été présentes sur le podium (le Président de la session, le Président du Comité II, le Président du Comité du budget, le Président du Comité de vérification des pouvoirs, les membres du Comité permanent, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint),



Dr Margarita África Clemente Muñoz

qui, tous, ont fait des suggestions extrêmement précieuses. M. l'ambassadeur Asadi, en particulier, a créé un climat d'amitié – s'attachant toujours à préparer la voie pour les discussions et en appelant toujours au consensus pour aboutir sur les sujets les plus difficiles.

Je terminerai en rendant hommage à M. Klaus Topfer et au personnel du PNUE/ONUN, qui ont montré un excellent savoir-faire dans l'organisation et nous ont fourni un cadre optimal pour la Conférence.

Ma tâche de présidente du Comité I a été difficile mais ce fut pour moi un honneur et un privilège que d'avoir eu l'occasion de l'accomplir.

Margarita África Clemente Muñoz (Espagne) Présidente du Comité I de la CdP11

Au Comité II, les Parties opinent du chef ... en trois langues!

Suite de la page 1

approuvés et sept ont été retirés. Seuls trois documents ont été rejetés après un vote et un seulement par un vote au scrutin secret. L'on notera qu'il a fallu voter deux fois sur un même document car après le décompte des voix après le premier vote par appel nominal, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas le quorum au moment de l'appel.

Les trois sujets qui ont nécessité un vote ont été les relations de la Convention avec la Commission baleinière internationale, l'introduction en provenance de la mer, et les produits cosmétiques contenant du caviar. Cependant, il est important de noter que des groupes de travail ont consacré beaucoup d'effort à préparer des textes susceptibles d'être acceptés par la majorité des Parties avant que le président ne les mette finalement aux voix.

D'autres groupes de travail ont examiné des sujets tels que la conservation du tigre et un concept d'équipe spéciale de lutte contre la fraude, les ours, l'élevage en captivité, et le mouvement des échantillons pour diagnostic. Ce dernier sujet a suscité un large débat et si la majorité des délégués ont convenu qu'une procédure simplifiée était nécessaire, ils ont voulu qu'aucune lacune dans les dispositions de la Convention ne soit créée et que les propositions n'affectent pas négativement la capacité des Parties de contrôler les ressources génétiques. Le Comité pour les animaux approfondira cette question.

L'enregistrement des établissements élevant des espèces inscrites à l'Annexe I à des fins commerciales fait l'objet de discussions depuis des années. Beaucoup considéraient que l'ancien système n'était pas satisfaisant mais il n'était pas facile de mettre au point une autre solution qui fut acceptable. Quoi qu'il en soit, durant la session, un groupe de travail a abordé le sujet avec succès et a proposé un nouveau système d'enregistrement qui a été approuvé à l'unanimité. A l'avenir, seules les espèces en danger critique d'extinction ou difficiles à élever ou à garder en captivité seront enregistrées. Le Comité pour les animaux établira la liste de ces espèces.

La régulation adéquate du commerce des plantes et des animaux vivants est un aspect très important de la CITES. La résolution Conf. 8.9 sur le commerce des spécimens d'animaux pris à l'état sauvage offre un mécanisme par lequel le Comité pour les animaux assiste les Parties dans la régulation de l'utilisation durable des espèces faisant l'objet d'un commerce important. Cette résolution a été améliorée en renforçant l'implication des Etats des aires de répartition dans le processus et en rendant celui-ci applicable aux plantes aussi bien qu'aux animaux.

Les délégués ont approuvé la suggestion du Secrétariat de mesures fermes pour résoudre le problème des Parties qui ne soumettent pas leur rapport annuel. La Conférence a adopté une décision habilitant le Comité permanent à recommander l'arrêt du commerce avec les Parties qui n'ont pas soumis leur rapport annuel trois années consécutives sans justification adéquate.

Le Comité II a également approuvé les initiatives du Secrétariat sur la réunion et la diffusion d'informations sur les infractions à la Convention, et celles sur une stratégie de gestion de l'information et sur le renforcement des capacités dans le cadre du projet sur les législations nationales.

La CdP11 a étudié la question nouvelle – mais très controversée – de la viande de brousse. Le Comité a approuvé des décisions qui permettront l'établissement d'un groupe de travail inter-sessions qui abordera la question et promouvra les contacts avec d'autres organisations et conventions pertinentes, ce qui va dans le sens d'une synergie accrue entre la CITES et les autres organismes touchant à la conservation et à l'environnement.

Le Secrétariat



Vote pendant le Comité I

Point de vue d'une nouvelle venue

Après une carrière environnementale essentiellement consacrée aux problèmes de pollution, la CdP11 m'a projetée sur la scène où évoluent les acteurs qui traitent des questions touchant aux espèces sauvages. Cette expérience a été surprenante à bien des égards.

Surprise #1 - Un membre du Secrétariat CITES doit être polyvalent: il doit être capable de faire pratiquement tout, n'importe où, en tout temps. Cela m'a changé de mon expérience dans des organisations plus grandes, où chacun apporte une contribution en fonction du domaine qui est le sien. Je dois cependant dire que j'ai eu ainsi une excellente occasion de connaître la CITES sous tous ses angles.



Mme Marceil Yeater, nouveau chef de l'Unité d'Assistance à la lutte contre la fraude au Secrétariat CITES

Surprise #2 - Les ONG jouent un rôle très actif dans le processus de prise de décisions. Elles participent non seulement aux séances plénières et des comités, mais aussi aux groupes de travail établis pour examiner les questions controversées. Ce degré d'implication des ONG semble propre à la CITES.

Surprise #3 - Les médias paraissent s'intéresser plus aux espèces sauvages qu'aux produits et aux déchets chimiques. Peut-être est-ce en réaction aux opinions tranchées, souvent diamétralement opposées, qui sont exprimées, ou aux mesures qui sont prises par les différents acteurs. L'intérêt considérable et généralisé pour le travail de la CITES est exaltant mais l'agressivité dont certains font preuve pour défendre leur position est dérangeante.

Surprise #4 - Le vote, en particulier au scrutin secret, n'est pas chose courante dans les réunions intergouvernementales auxquelles j'ai participé: les participants cherchaient à trouver un consensus et souvent, cette quête du consensus retardait ou empêchait la prise de décisions. Il a été nouveau pour moi de voir les Parties s'entendre pour refuser une proposition mais accepter la position majoritaire sur une question.

Surprise #5 - Bien que j'aie entendu certaines personnes se plaindre que ces derniers temps, à la CITES, la politique primait sur la science, j'ai été impressionnée par la qualité et l'ampleur des discussions sur le fond qui ont eu lieu durant la CdP11. Ces débats ont mis en lumière maints défis importants que la gestion environnementale moderne devra relever. Il y a loin, par exemple, de l'appui aux concepts de développement et d'utilisation durables à la réalité de leur application.

J'attend avec intérêt d'autres surprises à mesure que j'en apprend davantage sur la CITES et j'apprécie ma chance de pouvoir faire des comparaisons et établir des liens entre la dimension "verte" et la "brune" de la protection de l'environnement.

M. Yeater*

* Mme Marceil Yeater a rejoint le Secrétariat CITES le 10 février 2000 en tant que chef de l'Unité d'Assistance à la lutte contre la fraude. Elle a travaillé au siège du PNUE, à Nairobi, pour le programme sur le droit de l'environnement, et pour la section du PNUE sur les produits chimiques, à Genève, Suisse. Avant cela, elle était avocate à la section «Criminalité environnementale» du Département américain de la Justice.

Réunion CITES de la région Amérique centrale, Am. du Sud et Caraïbes

29 février – 2 mars 2000, Quito (Equateur)

La première réunion de la région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes jamais organisée autrement qu'à une session de la Conférence des Parties a eu lieu à Quito (Equateur), du 29 février au 2 mars 2000. A la cérémonie d'ouverture, le Vice-Président équatorien a relevé l'importance de la CITES en tant qu'instrument précieux pour protéger les espèces de faune et de flore sauvages dans la région et pour en garantir l'utilisation durable. A cet égard, le Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat serait plus présent et plus actif dans la région.

La réunion a été convoquée par l'Argentine et le Panama, en tant que représentants de la région au Comité permanent, et par le Gouvernement équatorien. L'on a noté la participation de 78 délégués, représentant 30 des 31 Parties de la région, et de trois organisations non



De nombreuse conférences de presse eurent lieu. Conférence de presse avec M. Willem Wijnstekers (Secrétaire Général de la CITES), Dr Klaus Töpfer (Directeur exécutif de l'UNEP), et M. l'Ambassadeur Asadi (Président de la CoP 11)

gouvernementales. La réunion visait à améliorer la coopération dans la région pour une meilleure application de la CITES et pour faciliter l'échange de vues, afin d'orienter le dialogue sur les questions importantes devant être examinées à la 11° session de la Conférence des Parties (CdP 11).

Le Secrétariat a présenté sa stratégie pour fournir une assistance technique et financière à la région; il a indiqué le contexte et fourni les informations nécessaires pour discuter des propositions. Les participants ont échangé leurs points de vue dans un esprit positif de dialogue, traitant toutes les questions sous un angle scientifique et soulignant l'importance du principe de développement durable.

Les discussions ont porté principalement sur les propositions régionales, en particulier celles sur la vigogne et la tortue caret. Dans le cas de la vigogne, les délégations des pays membres de la Convention sur la vigogne ont noté que la Bolivie n'avait pas soumis sa proposition aux autres Parties à cette Convention. Cet incident a déclenché un débat intéressant sur les dispositions à suivre pour soumettre une proposition, et sur la synergie entre les deux conventions. Cependant, la discussion la plus intéressante a été suscitée par la proposition cubaine. Bien que les participants aient reconnu la grande qualité de cette proposition et des mesures prises par Cuba, certains pays, comme les Bahamas, y étaient opposés, arguant qu'une approche régionale à la conservation et à la gestion de la tortue caret est nécessaire car il s'agit d'une espèce migratrice qui n'appartient à aucun pays en particulier.

A la fin de la réunion, les délégués ont rédigé la Déclaration de Quito, qu'ils ont signée, soulignant la nécessité d'améliorer la coopération entre pays voisins pour coordonner l'action de lutte contre le commerce illicite des espèces CITES. Dans cette déclaration, les Parties s'engagent à renforcer le mécanisme actuel de coopération régionale dans le but d'établir des politiques harmonisées pour réaliser les activités touchant à la mise en œuvre de la CITES.

Cette déclaration a été soumise à la 12° session des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à la Barbade du 2 au 7 mars 2000, et à la CdP 11, pour qu'elle soit approuvée à haut niveau par les services chargés de l'environnement. La Conférence des Parties a adopté une décision reconnaissant la Déclaration de Quito en tant que document énonçant les principes de base en vue d'une action dans la région.

Les participants ont exprimé leur satisfaction et leurs vifs remerciements au Gouvernement et au peuple équatoriens pour leur importante contribution dans l'organisation et l'accueil de cette réunion régionale, ainsi qu'au Secrétariat CITES pour son appui durant toute la réunion.

Les délégués parrainés ont remercié les pays donateurs pour leur appui financier.

Autorités administratives de la CITES des pays d'Argentine, d'Equateur et du Panama

Rapport resumé de la réunion des petits états insulaires en développement (PEID) des Caraïbes

Quito (Equateur), 3 et 4 mars 2000

Le Secrétariat a convoqué une réunion des petits Etats insulaires en développement (PEID) des Caraïbes les 3 et 4 mars 2000 à Quito (Equateur), juste après la première réunion de la région Amérique centrale et du Sud et Caraïbes. Y ont participé des représentants des pays ou territoires suivants: Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Cuba, France, Grenade, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, Bermudes et îles Caïmanes.

Les principaux objectifs de la réunion pour une série de questions touchant à la gestion des ressources, au contrôle du commerce et à la lutte contre la fraude, étaient les suivants: évaluer les besoins stratégiques des PEID des Caraïbes pour l'application de la CITES; identifier les activités à entreprendre en priorité dans la région pour améliorer la capacité des organes de gestion et des autorités scientifiques des Caraïbes pour améliorer la gestion des ressources importantes en espèces sauvages et la mise en œuvre de la CITES; cerner les problèmes potentiels d'application de la CITES pouvant être dus au niveau de coordination entre certains gouvernements et leurs territoires dans les Caraïbes; identifier les sources potentielles d'appui et de collaboration pour l'application de la CITES; établir des contacts directs avec les Parties à la CITES ainsi qu'avec leurs territoires dans les Caraïbes.

D'importantes contraintes empêchant de parvenir à une application effective de la CITES dans les Caraïbes ont été décelées durant la session, notamment la méconnaissance du rôle potentiel de la CITES comme instrument de conservation de la biodiversité nationale et du développement durable. La CITES ne figure pas encore sur les agendas politiques de la région. La principale nécessité est de faire connaître la CITES à très haut niveau gouvernemental et de sensibiliser les leaders politiques à la CITES. Comme dans d'autres régions, les législations nationales sont en général inadéquates pour mettre en œuvre la CITES; l'absence de législation appropriée reste un problème fondamental à résoudre en priorité, en profitant de l'assistance offerte par le Secrétariat. Le rôle des autorités scientifiques dans l'application de la CITES n'a pas encore été mis en lumière dans les Caraïbes; il faudrait renforcer considérablement les capacités et les institutions dans pratiquement toute la région. L'assistance dans l'application de l'Article IV (formulation de l'avis de commerce non préjudiciable) est le besoin le plus crucial.

Le gros du commerce de spécimens CITES dans les Caraïbes et au départ des Caraïbes porte sur *Strombus gigas*. Cette espèces représente une ressource économique importante qui, dans le passé, n'a pas été gérée de manière

appropriée. Il est à présent indispensable que les Parties des Caraïbes normalisent leur approche au contrôle des prélèvements, à la fixation des quotas, au suivi de cette ressource et à l'établissement de restrictions pour les prises. Le commerce des souvenirs pour touristes représente le défi le plus important à relever dans l'application de la CITES, après celui de *Strombus gigas*. Une première étape serait de préparer rapidement des matériels d'information pour sensibiliser les Caraïbes à la CITES et informer les touristes des dispositions CITES sur les souvenirs pour touristes.

Le commerce des coquilles de *Strombus gigas* est un des aspects du contrôle du commerce des souvenirs pour touristes qui devant être normalisés dans les Caraïbes. Toutes les grandes pêcheries produisent de la viande de *Strombus gigas* et ont les coquilles comme sous-produits. La dérégulation du commerce des coquilles de *Strombus gigas* comme objets personnels peut être réalisée par des mesures simples, libérant ainsi des moyens pour des questions CITES plus importantes.

Les Parties et les territoires des Caraïbes continuent de rencontrer des problèmes d'accès aux informations sur la CITES et au Secrétariat CITES. Divers facteurs contribuent aux problèmes mais le Secrétariat, en particulier, doit avoir des contacts plus fréquents avec les Caraïbes. L'application de la CITES par les territoires de pays européens dans les Caraïbes présente plusieurs défis. Le Secrétariat CITES n'est pas toujours informé des dispositions exactes existant entre les organes de gestion centraux et les gouvernements locaux concernant la liaison et la délivrance des permis. Les Parties dans les Caraïbes rencontrent les mêmes difficultés de liaison avec les territoires des Caraïbes concernant les questions de commerce régional et d'application de la CITES. Jusqu'à tout récemment, certains territoires obtenaient difficilement les informations nécessaires sur la CITES. S'il y a eu certaines améliorations, il faudrait que les gouvernements responsables de territoires dans les Caraïbes envisagent une plus grande décentralisation de l'application de la CITES dans les Caraïbes.

Recommandations

Une série de priorités en phases successives a été établie pour la période allant de 2000 à 2003, pour tenir compte de la large gamme de questions devant être abordées pour améliorer la mise en œuvre de la CITES, et des moyens limités à disposition pour faire connaître la CITES en tant qu'instrument de conservation de la biodiversité nationale et du développement durable. Un financement externe sera requis pour réaliser ces activités prioritaires.

Des remerciements ont été adressés au Ministère équatorien du tourisme et de l'environnement, qui a fourni un appui administratif et logistique à cette réunion, et au Gouvernement néerlandais, qui a fourni un appui financier.

Le Secrétariat

Troisième cours de maîtrise en gestion, conservation et contrôle des espèces dans le commerce international

du 2 Octobre au 15 Décembre 2000

Financé par la Fondation pour la biodiversité (Ministère espagnol de l'environnement)

L'Université internationale d'Andalousie a organisé deux cours de maîtrise en gestion, conservation et contrôle des espèces dans le commerce international, sous les auspices de la Fondation pour la biodiversité, du Ministère espagnol de l'environnement. Le succès et l'impact des cours précédents justifient la poursuite du cours cette année encore. Ainsi, le troisième cours aura lieu du 2 octobre au 15 décembre 2000, de nouveau à l'Université internationale d'Andalousie. Son financement a été approuvé par la Fondation pour la biodiversité. Le budget couvre l'interprétation anglais/espagnol durant tout le cours afin d'atteindre un plus grand nombre de pays que précédemment.

Voici une brève présentation du deuxième cours qui vous donnera une idée plus précise de ce cours de maîtrise:

Le deuxième cours (500 heures) a été organisé par l'Université internationale d'Andalousie (Baeza, Jaen) en collaboration avec l'Université de Cordoue (Espagne); il a été financé par la Fondation pour la biodiversité (Ministère espagnol de l'environnement). Il a commencé le 4 octobre et s'est achevé le 17 décembre 1999. Y ont participé 28 étudiants provenant d'organes de gestion et d'autorités scientifiques CITES, d'universités et d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de 14 pays (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Espagne, Guatemala, Italie, Mexique, Panama,

Pérou et République dominicaine). De plus, 19 inspecteurs de l'organe de gestion de l'Espagne ont assisté à différentes parties du cours pour améliorer leur formation.

A la cérémonie d'ouverture de ce deuxième cours de maîtrise, la première conférence a été faite par le Secrétaire général de la CITES, M. Willem Wijnstekers, qui a déclaré: "Cette activité – cet enseignement, ce cours de maîtrise –

peut paraître très logique et normale mais elle ne l'est pas. En fait, c'est un événement totalement unique car rien n'existe de similaire ni même d'approchant. Organiser cette maîtrise, pour la deuxième fois en deux ans, mérite les compliments les plus appuyés, c'est pourquoi je tiens à féliciter tous ceux qui ont pris l'initiative de ce cours et en ont eu l'idée et la vision. Il convient aussi de féliciter ceux qui ont partagé cette vision et ont estimé qu'elle méritait un appui financier, de même que les administrations et les gouvernements qui ont permis aux étudiants de participer au cours et ont été prêts à investir dans leur avenir et dans l'avenir de la mise en œuvre de la CITES."

Le deuxième cours a été dispensé par 62 professeurs venant de 14 pays. Avec l'autorité scientifique de l'Espagne (le Ministère de l'environnement) et l'organe de gestion (le Ministère de l'économie et des finances) le personnel des institutions suivantes ont donné des cours:

- Secrétariat CITES
- Laboratoire légiste des Etats-Unis
- Commission de l'Union européenne
- FAO, Secrétariat des ressources génétiques végétales
- UICN
- Africa Ressources Trust
- Adena-WWF
- Autorités scientifiques et/ou organes de gestion des pays suivants: Argentine, Autriche, Etats-Unis, France, Mexique, Paraguay, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Venezuela

Les étudiants ont suivi 400 heures de conférences et une formation pratique couvrant tous les thèmes scientifiques et de gestion nécessaires pour une application correcte de la CITES. La formation pratique s'est faite au jardin

botanique de l'Université de Cordoue, au zoo de Barcelone. au zoo de Jerez, au bureau de la douane d'Al-gésiras, au parc naturel de Cazorla, au parc national de Doñana et à l'Uni-versité de Grenade. Tous les étudiants ont réussi l'examen final et préparent leur thèse dans leurs pays respectifs.

Le deuxième cours de maîtrise a été possible grâce à l'appui généreux de la



Deuxième cours de maîtrise: les participants

Fondation pour la biodiversité et à la collaboration du Ministère espagnol de l'environnement, du Ministère de l'économie et des finances (Secrétariat général du commerce extérieur), du Secrétariat CITES, du jardin botanique de Cordoue, du zoo de Barcelone, du zoo de Jerez et du bureau de la douane d'Algésiras.

Pour plus d'informations, s'adresser à: Mme M. A. Clemente, directrice du cours e-mail: cr1clmum@uco.es

Pour réserver des places: Université internationale d'Andalousie e-mail: machado@uniaam.uia.es

L'Alliance pour la conservation des plantes – le groupe de travail sur les plantes plantes médicinales

Aux Etats-Unis, le marché des plantes médicinales représente plus de trois milliards de dollars et croît au rythme de 20% par an (*Nutrition Business Journal*, 1998). Au moins 175 espèces de plantes indigènes d'Amérique du Nord sont en vente sans prescription médicale aux Etats-Unis et plus de 140 plantes médicinales indigènes d'Amérique du Nord ont été répertoriées dans la médecine par les plantes et les produits de plantes médicinales de pays étrangers (Robbins, 1999). Des dizaines, voire des centaines, de ces plantes sont prélevées en grandes quantités dans la nature aux Etats-Unis (Robbins, 1999).

Reconnaissant que la demande peut entraîner des prélèvements excessifs de plantes indigènes des Etats-Unis, des représentants de ce secteur, du gouvernement, d'académies, de tribus, et d'organisations environnementales, se sont rassemblés pour former le Groupe de travail sur les plantes médicinales (PCA-MPWG) sous les auspices de l'Alliance pour la conservation des plantes (PCA). Le PCA regroupe 10 agences du gouvernement fédéral américain et plus de 145 coopérateurs non fédéraux représentant diverses disciplines touchant à la conservation des plantes, qui travaillent ensemble à résoudre les problèmes d'extinction des plantes indigènes et de restauration de leur habitat, pour assurer la préservation de nos écosystèmes. Le PCA est aussi le Groupe de spécialistes des plantes d'Amérique du Nord, de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN.

Le PCA-MPWG cherche avant tout à faciliter l'action menée pour les plantes médicinales indigènes des Etats-Unis dont la conservation est préoccupante, afin d'équilibrer les besoins biologiques et commerciaux et, à long terme, réduire les interventions régulatrices. A cette fin, ses objectifs sont les suivants:

- 1) générer et partager des informations sur les espèces de plantes médicinales, leur importance économique et leur conservation;
- 2) promouvoir les mesures de conservation appropriées

pour les plantes médicinales indigènes;

- 3) promouvoir la production durable des plantes médicinales indigènes;
- 4) augmenter le participation à la conservation des plantes médicinales indigènes;
- 5) encourager la participation active des tribus et autres détenteurs d'une connaissance écologique traditionnelle des plantes médicinales indigènes;
- 6) générer un appui financier pour les projets sur les plantes médicinales indigènes.

Le plan stratégique du PCA-MPWG est disponible sur Internet:

http://www.nps.gov/plants/medicinal/strategy.htm

Depuis la création du PCA-MPWG en juin 1999, sa composition est passée à plus de 100 personnes de 28 Etats et tribus des Etats-Unis et de trois pays étrangers. Les participants ont établi des comités, chacun étant chargé d'aborder l'un des six domaines indiqués ci-dessus, et qui ont sélectionné comme présidents des représentants des institutions américaines suivantes: Paracelsiens, Service forestier, Département de la défense, Relations botaniques, Université du Maryland, *Wilcox Natural Produits, Ticonderoga Farms, Inc.*, Jardins botaniques, et TRAFFIC-Amérique du Nord.

Un «noyau» de membres, composé des présidents des comités et d'autres personnes intéressées se réunissent régulièrement en conférence pour discuter des progrès accomplis. Le Groupe de travail met actuellement la dernière main au Plan stratégique et chaque comité commence à



Ce fut la première CoP pour M. Willem Wijnstekers en tant que Secrétaire Général de la CITES

travailler à atteindre ses objectifs. C'est ainsi que le Comité pour la conservation sélectionne actuellement des «espèces préoccupantes» dans chaque région du pays, pour lesquelles des mesures de conservation seront préparées. La Comité de participation prépare une liste des actions que le public peut mener pour conserver les plantes médicinales — comme acheter des produits de culture. L'ensemble du PCA-MPWG partage les informations et est en contact via un serveur pour les questions importantes.

Le *US Fish and Wildlife Service* facilite les travaux du PCA-MPWG, qui est ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la conservation des plantes médicinales. Si le Groupe de travail vous intéresse et si vous souhaitez d'autres informations, allez sur le site du PCA-MPW:

http://www.nps.gov/plants/medicinal

Si vous souhaitez participer, prenez contact avec la présidente du PCA-MPWG pour plus d'informations: Julie

Lyke, U.S. Fish and Wildlife Service, Office of Scientific Authority, 4401 N. Fairfax Drive, Arlington, VA 22203; 703/358-1708; julie lyke@fws.gov.

Références:

Nutrition Business Journal. 1998. «Annual Industry Overview,» 3(9), p.5.

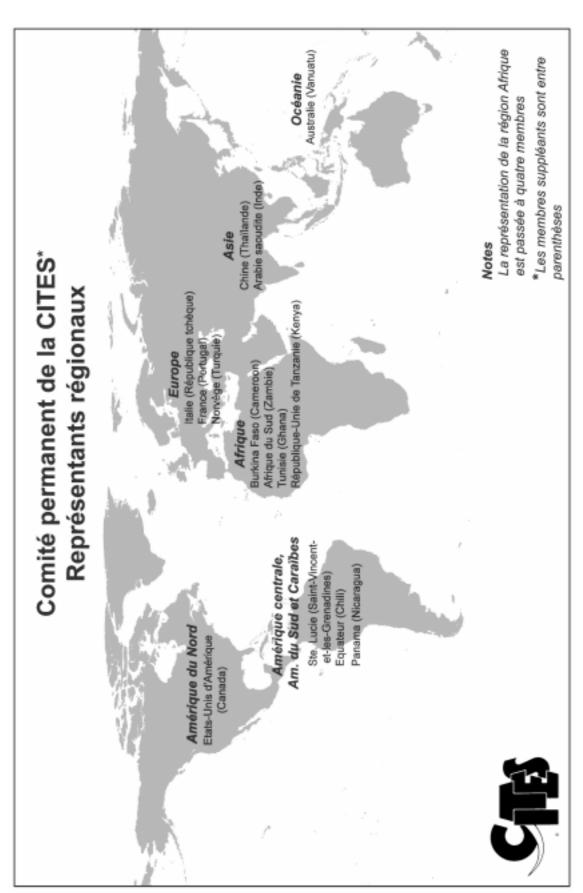
Robbins, C. 1999. Medicine from U.S. Wildlands: An Assessment of Native Plant Species Harvested in the United States for Medicinal Use and Trade and Evaluation of the Conservation and Management Implications. The Nature Conservancy: Washington, DC, 28 pp.

US Fish and Wildlife Service



Entre les sessions les discussions continuaient

Nouveaux membres des Comités



Nouveaux membres des Comités

Comité pour les animaux

Afrique:

K. Howell (République-Unie de Tanzanie); M. Griffin (Namibie);

Suppléants: E. Chidziya (Zimbabwe); R. K. Bagine (Kenya)

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes:

S. Incháustegui (République dominicaine); M. P. Micheletti Bain (Honduras)

Suppléants: R. R. Tangarona (Cuba); M. M. Ojeda (Venezuela)

Amérique du Nord

S. Lieberman (Vice-Président, Etats-Unis d'Amérique) Suppléant: R. A. Medellín Legorreta (Mexico)

Asie:

T. R. Soehartono (Indonésie); S. Tunhikorn (Thaïlande); Suppléants: M. M. Hussain (Bangladesh); C-H. Giam (Singapour)

Europe:

M. Hoogmoed (Président, Pays-Bas); K. Rodics (Hongrie);

Suppléants: T. Althaus (Suisse); V. Fleming (Royaume-Uni)

Océanie:

R. Hay (Nouvelle-Zélande) Suppléant: R. J. Watling (Fiji)

Comité pour les plantes

Afrique:

J. Donaldson (Afrique du Sud); Q. Luke (Kenya) Suppléant: A. Akpangana (Togo)

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes:

M. C. M. Werkhoven (Suriname); E. Forero (Colombie) Suppléants: F. Mereles (Paraguay); D. I. Rivera (Costa Rica)

Amérique du Nord:

B. von Arx (Vice-Président, Canada) Suppléant: P.D. Dávida Aranda (Mexique)

Asie:

Z. Shaari (Malaisie); N. P. Singh (Inde) Suppléant: J. Jia (Chine)

Europe:

M. Clemente Muñoz (Président, Espagne); J. de Koning (Pays-Bas)

Suppléants: D. Supthut (Suisse); H. Werblan-Jakubiec (Pologne);

Océanie:

G. Leach (Australie)

Suppléant: O. Gideon (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Comité de la nomenclature

Le Secrétaire général avait suggéré que les représentants actuels continuent d'assumer leurs fonctions si les Parties en décident ainsi. En l'absence d'opposition, M. Hoogmoed et N. McGough ont été réélus.

Activités CITES et autres activités environnementales à venir

• Session du Comité sur le commerce et l'environnement, Organisation mondiale du commerce (OMC) 5-6 juillet 2000, Genève, Suisse

L'ordre du jour comprend une réunion d'information avec certains secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement (y compris celui de la CITES)

• EUROBATS MOP-3

24-26 juillet 2000. Bristol, R.-U.

Troisième session des Parties à l'Accord sur la conservation des chauves-souris d'Europe

• Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le **Pacifique**

31 août au 5 septembre 2000, Kitakyshu, Japon

 Journée internationale de la préservation de la couche d'ozone

16 septembre 2000

• Comité permanent de la Convention sur les espèces migratrices (CEM)

21-22 septembre 2000, Bonn, Allemagne

• Atelier régional CITES de formation

Septembre 2000, La Paz, Bolivie (5 jours, dates à déterminer)

• Consultation technique sur la pêche illicite, non signalée et non réglementée

2-6 octobre 2000, Rome, Italie, FAO

• Troisième cours de maîtrise CITES

2 octobre – 15 décembre 2000, Baeza, Jaén, Espagne Gestion, conservation et contrôle des espèces dans le commerce international

• UICN: Congrès mondial sur la conservation

4-11 octobre 2000, Amman, Jordanie

Le thème du congrès sera l'»éco-espace», terme qui indique que la protection de l'environnement à diverses échelles géographiques est une condition préalable à la sécurité économique, sociale, et même politique des peuples. Il reliera la conservation des écosystèmes à la nécessité d'enrayer la perte mondiale de biodiversité, et s'appuiera donc sur les points forts traditionnels de l'UICN que sont les espèces et les aires protégées.

• Premier Symposium nord-américain sur les liens entre le commerce et l'environnement

11-12 octobre 2000, Montréal, Canada Ce symposium sera organisé par la Commission pour la coopération environnementale (CEC) NAFTA

Journée internationale pour la réduction des catastrophes naturelles

14 octobre 2000

• FAO, Consultation technique sur l'éco-étiquetage des poissons et des produits de la pêche des pêcheries marines

17-20 octobre 2000, Rome, Italie

• Comité sur le commerce et l'environnement, Organisation mondiale du commerce

24-25 octobre 2000, Genève, Suisse La session examinera, entre autres choses, les liens entre l'environnement multilatéral et les agendas commerciaux

• Cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

13-14 novembre, La Haye, Pays-Bas

- Journée internationale de la biodiversité 29 décembre 2000
- Session commune du Comité CITES pour les animaux et du Comité CITES pour les plantes Décembre 2000 (date et lieu à déterminer)
- Réunion CITES pour les PEID d'Océanie Avant la fin de 2000

Visitez notre site!

www.cites.org





Les photos relatives à la CoP11 ont été prises par Andrei Henry, avec l'autorisation de IISD/ENB

Secrétariat CITES 15 chemin des Anémones CH-1219 CHATELAINE Genève, Suisse

Fax: (022) 797 34 17 Téléphone: (022) 9178139/40 E-mail: CITES@unep.ch Si vous souhaitez soumettre un article, des suggestions ou des commentaires, veuillez vous adresser à l'Unité du renforcement des capacités.

Bien que tout ait été mis en oeuvre pour veiller à l'exactitude des informations contenues dans ce bulletin, les opinions exprimées n'engagent que les auteurs des articles. La terminologie employée pour les entités géographiques n'implique pas une quelconque opinion de la part de la CITES concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire ou d'une région, ou ses limites et frontières.